Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 novembre 2026
(OR. en)

15472/26

ECOFIN 1426
UEM 493
STATIS 76
ECB

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Statistiques européennes – Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2026 (9 novembre 2026)

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2026, approuvées par le Conseil lors de sa 4206e session tenue le 9 novembre 2026.

CONCLUSIONS DU CONSEIL
SUR LES STATISTIQUES DE L'UE EN 2026

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE de novembre 2025, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des priorités politiques de l'UE pour la période 2024-2029, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE), à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

Élaborer le futur système statistique européen

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès accomplis dans la mise en œuvre du règlement (CE) nº 223/2009 révisé et ENCOURAGE le système statistique européen (SSE) à tirer pleinement parti des dispositions donnant accès aux sources de données administratives et détenues par le secteur privé et à mettre en place des moyens efficaces de collaborer avec les détenteurs de données. Dans ce contexte, le Conseil INVITE les États membres à poursuivre les travaux sur le partage de données à des fins statistiques en vue de réduire la charge déclarative.

Le Conseil SE FÉLICITE des priorités stratégiques visant à améliorer la préparation du SSE à l'IA, telles qu'approuvées par le comité SSE, notamment l'utilisation responsable de l'IA pour la production de statistiques, la préparation de la diffusion des statistiques officielles européennes à l'ère de l'IA, l'adoption de l'IA dans les opérations des instituts nationaux de statistique et d'Eurostat et la mesure de l'adoption de l'IA et de son incidence sur l'économie et la société. Le Conseil SOULIGNE qu'il importe d'assurer la qualité, la transparence, la sécurité et un contrôle humain approprié du recours à l'IA dans les statistiques officielles.

Le Conseil SALUE les efforts déployés en vue de renforcer encore la coopération étroite entre le SSE et le Système européen de banques centrales (SEBC) pour la production et l'utilisation de statistiques européennes, comme en témoignent également les priorités stratégiques fixées pour la coopération statistique entre le SSE et le SEBC au cours des cinq prochaines années.

Le Conseil RÉAFFIRME que des statistiques officielles européennes de haute qualité nécessitent des moyens humains et financiers adéquats et INSISTE sur la nécessité de fournir ces ressources spécifiques, notamment pour la mise en œuvre du système européen des comptes nationaux actualisé et pour les projets qui remplacent la collecte directe de données par des sources de données administratives et d'autres sources existantes ou nouvelles.

Simplification

Le Conseil PREND NOTE des travaux en cours visant à simplifier et à réduire la charge administrative dans les statistiques officielles européennes, tout en maintenant leur pertinence et leur rôle en tant que base solide pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le Conseil SE FÉLICITE des conclusions de la réunion de haut niveau du SSE qui s'est tenue à Dublin les 3 et 4 septembre sous la présidence irlandaise du Conseil de l'UE, y compris de la feuille de route convenue.

Le Conseil DEMANDE INSTAMMENT au SSE d'accélérer ses travaux visant à obtenir des résultats mesurables en matière de simplification et de réduction de la charge par la mise en œuvre d'une feuille de route d'actions, en tenant compte de la nécessité de renforcer le principe "une fois pour toutes" et, partant, de promouvoir la réutilisation des sources de données administratives et détenues par le secteur privé existantes à des fins statistiques. Le Conseil DEMANDE d'établir des priorités équilibrées entre les besoins des utilisateurs, les coûts et la charge déclarative et ENCOURAGE la Commission à rendre compte régulièrement des progrès accomplis. Le Conseil INVITE la Commission à élaborer, en 2027, un premier train de mesures visant à simplifier et à réduire la charge administrative dans les actes délégués et les actes d'exécution. Le Conseil ENCOURAGE le réexamen continu des exigences légales existantes, en vue de les restreindre ou de les supprimer, le cas échéant.

Rapport 2026 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des nouvelles améliorations apportées à la qualité et à la disponibilité des principaux indicateurs économiques européens (PIEE) et SOULIGNE le rôle important que les PIEE continuent de jouer comme base pour assurer le suivi des évolutions économiques à court terme. Le Conseil ENCOURAGE les importants travaux statistiques en cours dans le cadre de l'initiative du G20 sur les lacunes en matière de données. Le Conseil SE FÉLICITE de la mise à jour, désormais achevée, de la classification de l'indice des prix à la consommation harmonisé, qui assure sa comparabilité internationale et sa pertinence pour la prise de décision.

Statistiques pour le pacte de stabilité et de croissance et la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques

Le Conseil SE FÉLICITE de la fourniture en cours de statistiques des finances publiques de haute qualité pour le pacte de stabilité et de croissance. Il SALUE le travail d'assurance qualité effectué pour les statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et ENCOURAGE les États membres à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité élaboré par Eurostat et la direction générale "Statistiques" de la BCE.

Statistiques macroéconomiques

Le Conseil PREND NOTE de l'intention de la Commission de présenter, d'ici la fin de 2026, des propositions législatives pour la future actualisation du système européen des comptes (SEC 2030) et pour la modification du règlement BdP (règlement (CE) nº 184/2005) afin d'assurer l'alignement sur le système mondial des comptes nationaux des Nations unies (SCN 2025) ainsi que sur le manuel de la balance des paiements (MBP7) et d'apporter des améliorations importantes à la mesure de la transformation numérique, de la mondialisation, du bien-être et de la durabilité, sur la base de sources de données et de méthodes fiables et solides. Le Conseil SE FÉLICITE de la coordination entre le SSE et le SEBC en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles exigences statistiques.

Statistiques pour la défense européenne

Le Conseil SALUE la fourniture en temps utile par les autorités statistiques nationales de données sur les dépenses de défense telles que définies dans les comptes nationaux et sur les dépenses qui, notamment, relèvent de l'instrument SAFE, au titre de la communication des données à Eurostat dans le cadre de la PDE, également aux fins de l'application cohérente des clauses dérogatoires nationales. Le Conseil SOULIGNE qu'il importe de renforcer le dialogue et la coordination entre les autorités nationales pour ce qui est de fournir en temps utile des statistiques comparables et fiables sur les dépenses de défense. Le Conseil ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'élaboration par Eurostat d'orientations sur l'enregistrement statistique des partenariats public-privé pour les infrastructures de défense.

Statistiques sur le logement

Le Conseil SE FÉLICITE de la publication du tableau de bord du logement d'Eurostat et de la contribution du SSE au suivi de la situation du logement en Europe, conformément au plan européen pour des logements abordables. Le Conseil ENCOURAGE les travaux en cours visant à améliorer l'actualité et la disponibilité des statistiques sur le logement.

Statistiques pour les transitions écologique et énergétique

Le Conseil SOULIGNE la contribution essentielle des statistiques européennes pour soutenir les transitions écologique et énergétique. Le Conseil PREND NOTE de la première collecte obligatoire de données sur les comptes relatifs aux écosystèmes, qui fournit des données sur les politiques thématiques liées au capital naturel, à la biodiversité, au climat, à l'eau et aux forêts. Le Conseil SALUE la poursuite des efforts de coopération entre le SSE et le SEBC en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs liés au climat.

Statistiques agricoles

Le Conseil ATTEND AVEC INTÉRÊT la proposition législative de la Commission relative à un règlement concernant les statistiques intégrées sur les exploitations agricoles, qui devrait servir de base à la collecte de données sur les exploitations agricoles pour la période 2030-2039, ainsi que renforcer l'efficacité et réduire la charge déclarative pesant sur les agriculteurs, notamment par une réutilisation accrue des sources de données administratives et des nouvelles sources de données numériques.

Statistiques sur la démographie et la migration

Le Conseil SOULIGNE l'importance que revêtent des statistiques européennes de haute qualité sur la population pour la conception des politiques de l'UE et ATTEND AVEC INTÉRÊT la mise en œuvre en temps utile du règlement (UE) 2025/2458 relatif aux statistiques européennes sur la population et le logement, applicable à partir de 2028.

Le Conseil SE FÉLICITE de la publication par Eurostat de projections démographiques à long terme pour la période 2025-2100. Le Conseil SALUE les nouveaux arrangements dont Eurostat et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile sont convenus pour la fourniture plus actualisée de statistiques européennes sur la protection internationale, qui se traduira par une réduction de la charge déclarative pesant sur les États membres.

Statistiques sur le marché du travail

Le Conseil SALUE les efforts déployés par le SSE pour mettre à disposition de nouvelles données relatives au marché du travail dans le contexte des répercussions de l'offre de travail sur la compétitivité de l'UE, par exemple grâce à la communication de taux de vacance d'emploi expérimentaux par profession et par région, au module EFT de l'UE en cours sur l'emploi via les plateformes numériques et à la publication de données relatives aux jeunes sur le marché du travail.

Statistiques sur le tourisme

Le Conseil SALUE l'engagement pris par le SSE de moderniser les statistiques sur le tourisme, notamment pour améliorer la compréhension de la dimension économique du tourisme et de son incidence sur le marché du travail et les communautés locales. Le Conseil ENCOURAGE la réalisation de travaux de suivi connexes et ATTEND AVEC INTÉRÊT la proposition à venir de la Commission qui vise à modifier le règlement (UE) nº 692/2011 concernant les statistiques européennes sur le tourisme.

Dix-huitième rapport du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS) concernant la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Le Conseil PREND NOTE du dix-huitième rapport du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS), chargé d'exercer un contrôle indépendant sur le système statistique européen en ce qui concerne la mise en œuvre du code de bonnes pratiques, ainsi que des recommandations en vue de son renforcement futur.